



COMPTE RENDU SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2022

Une collecte de dons est en cours pour venir en soutien à l'Ukraine. La commune de Villeneuve s'associera à la commune de Reyrieux, avec l'aide de l'entreprise SOTRADEL et son PDG M. Noël CONTE, pour faire parvenir directement ces dons à Lviv auprès de l'association France-Ukraine.

FINANCES

1.- Travaux de réhabilitation de la boulangerie, de réhabilitation de deux logements et de création d'un logement – Attribution des marchés de travaux des lots 1.2.3.4.6.7.8.10.11.12.13.

M. le Maire rappelle qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée concernant les travaux de réhabilitation de la boulangerie du village et la réhabilitation de deux logements et la création d'un logement.

- ✓ L'annonce légale a été envoyée le 15/12/2021 pour parution dans le journal papier de la Voix de l'Ain le 17/12/2021.
- ✓ La consultation a été mise en ligne sur le profil acheteur <http://marchespublics.ain.fr> le 17/12/2021 et la réponse électronique obligatoire sur ce même support
- ✓ Date limite de remise des offres le 18/01/2022 à 12H00,

Pour information les lots 11 : CARRELAGE - FAIENCE et 13 : ELECTRICITE ont été conclus sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article 142 de la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique dite ASAP puisque le montant de ces lots est inférieur à 100 000 € hors taxes, et que leur montant respectif n'excède pas 20 % de la valeur totale estimée de tous les lots.

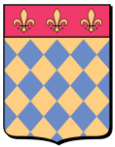
Pour le lot N°11 le prestataire PORTHE a été consulté par mail le 17/12/2021 avec comme date limite de remise de son offre le 18/01/2022.

Pour le lot N°13 le prestataire ADE SYSTEMES/CHABERT a été consulté par mail le 17/12/2021 avec comme date limite de remise de son offre le 18/01/2022.

Le conseil municipal :

-DECIDE d'attribuer les marchés comme suit :

- ⇒ Lot N°01 DESAMIANTAGE - DEMOLITION au groupement REMUET TP / SFTP pour un montant de 75 444.45 € HT
- ⇒ Lot N°02 TERRASSEMENT – VRD - AMENAGEMENT à l'entreprise SOCAFL pour un montant de 57 995.00 € HT
- ⇒ Lot N°03 MACONNERIE – GROS OEUVRE à l'entreprise LEFORT S.A. pour un montant de 360 369.60 € HT
- ⇒ Lot N°04 CHARPENTE – COUVERTURE - ZINGUERIE à l'entreprise JOSEPH pour un montant de 102 483.95 € HT
- ⇒ Lot N°06 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM – METALLERIE - SERRURERIE à l'entreprise BROYER Éric pour un montant de 78 593.00 € HT



- ⇒ Lot N°07 MENUISERIES EXTERIEURES PVC – VR – VOLETS BATTANTS à l'entreprise SARL CHEVILLON pour un montant 21 456.69 € HT
- ⇒ Lot N°08 MENUISERIES INTERIEURES BOIS à l'entreprise SARL CHEVILLON pour un montant de 16 777.96 € HT
- ⇒ Lot N°10 PLATRERIE – ISOLATION – PEINTURE à l'entreprise BONGLET pour un montant de 115 502.00 € HT
- ⇒ Lot N°11 CARRELAGE – FAIENCES à l'entreprise EURL Frédéric PORTHE pour un montant de 58 775.30 € HT
- ⇒ Lot N°12 PLOMBERIE – SANITAIRE – CHAUFFAGE – CLIMATISATION – VENTILATION à l'entreprise SOLARTEC pour un montant de 140 119.00 € HT
- ⇒ Lot N°13 ELECTRICITE à l'entreprise ADE SYSTEMES pour un montant de 50 616.14 € HT

-AUTORISE M. le Maire à relancer une consultation pour les lots n°05 REVETEMENT DE FACADES et n°09 PANNEAUX DE CHAMBRES FROIDES infructueux à l'issue de la présente consultation.

Vote : « pour » à l'unanimité

Le démarrage des travaux est prévu début mai pour une durée de 10 mois pour la boulangerie et de 14 mois pour les logements.

2.- Subvention versée à VAL HORIZON dans le cadre de la convention relative à l'organisation d'activités éducatives, périscolaires et extra-scolaires.

M. le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°2019-22 du 30 avril 2019 l'autorisant à signer la convention relative à l'organisation d'activités éducatives, périscolaires et extra-scolaires avec l'association VAL HORIZON pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

En contrepartie, la commune verse à l'association VAL HORIZON une subvention de fonctionnement calculée sur la base du coût des activités qui s'élève pour l'année 2021 à un montant de :

- 9 321 € pour l'accueil de loisirs du mercredi,
- 14 693 € pour les vacances scolaires,
- 6 586 € pour l'accueil jeunes

Soit un total de 30 600 €.

Cette subvention est révisée chaque année en fonction du programme d'activités proposée.

Vote : « pour » à l'unanimité

VAL HORIZON proposera à la commune, après la réalisation d'un état des lieux et d'une étude de faisabilité, une convention pour la reprise de la gestion de la cantine, tout en sachant qu'ils ne connaissent pas ce domaine.

Si cette solution n'est pas réalisable, la commune reprendra directement la gestion.

3.- Validation des devis concernant la mise en place de la signalétique dans le village

A la suite des travaux de réaménagement du cœur du village, M. le Maire propose à l'assemblée de mettre en place une nouvelle signalétique indiquant les points d'intérêts sur l'ensemble de la commune.

Les devis suivants sont présentés :



Fournisseur	Modèle	Montant HT	Montant TTC
BURRIAL SARRAS (07)	Panneaux de signalisation	4 620,00 €	5 544,00 €
CLAVEL SAINTE FOY LES LYON	Pose des panneaux de signalisation		3 120,00 €
ROCHETAILLEE SARRAS (07)	Panneau « Bibliothèque »	478,00 €	573,60 €
CLAVEL SAINTE FOY LES LYON	Pose du panneau « Bibliothèque »		400,00 €
	MONTANT TOTAL		9 637,60 €

Vote : « pour » à l'unanimité

CCDSV

4.-Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture et la maintenance des outils d'impression

M. le Maire expose au conseil que le groupement de commande d'achat et maintenance des outils d'impression conclu le 20 septembre 2018 entre la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée (CCDSV) et certaines de ses communes membres arrive à son terme.

La Communauté de Communes Dombes Saône Vallée propose que soit constitué, dans la continuité du montage juridique initial et conformément aux articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la Commande Publique, un nouveau groupement de commandes.

L'adhésion au groupement de la CCDSV comme de ses communes membres s'effectuera par la signature de la convention constitutive par une personne habilitée, après approbation du principe de cette adhésion par les assemblées délibérantes.

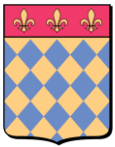
La convention prévoit notamment, outre la désignation de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée en tant que coordonnateur, la passation d'un marché public de type accord-cadre à bons de commande tel que défini à l'article L. 2125-1, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique. Elle désigne également la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes comme étant compétente, le cas échéant, pour l'attribution des marchés passés par le groupement et détermine le montant de la participation financière de chaque membre pour l'indemnisation du coordonnateur (100 € par membre).

Vote : « pour » à l'unanimité

DIVERS

4.- Questions diverses

Géoréférencement : Début avril, la RSE et le SIEA procéderont au géoréférencement des réseaux électriques. Ils pourront être amenés à entrer dans les propriétés privées. Une information précise sera diffusée.



Local anciens WC publics : La commission Urbanisme a visité le local des anciens WC publics au centre du village. Elle souhaite que la commune conserve ce bâtiment, le répare et le propose à la location pour des services (infirmières, ...).

Place des conscrits : Une nouvelle proposition de sculpture (carré) est présentée au conseil pour symboliser la place des conscrits. Son coût est estimé entre 5 500 et 6 000 €. L'assemblée préfère la 1^{ère} proposition ronde.

Divers comptes-rendus :

- A.G. comité des fêtes : bilan très positif. Très bon marché de Noël, bonne soirée du 08 décembre et la sortie de ski est complète.
- SEP BDS (Syndicat d'Eau Potable) : Dernière réunion du comité syndical, présentation du document d'orientation budgétaire. Le syndicat procède au renouvellement des canalisations en PVC.
- A.G. des Pompiers : 42 interventions sur 155 heures de sorties en 2021 cela représente une personne pendant un mois à temps plein. Les sapeurs-pompiers seront présents au forum des métiers autour de l'armée, le 26 mars. Ils organisent une formation PSC1, le samedi 19 mars à la salle des fêtes. Ils accompagneront la commune dans la remise en état des nouveaux locaux pour le transfert de la caserne.

Téléthon : Le conseil municipal organisera une manifestation pour récolter des fonds pour le téléthon, les 2 et 3 décembre 2022. Le projet serait d'organiser une marche nocturne de 5 km au départ et à l'arrivée de la salle des sports qui finirait ensuite par une soirée dansante sur la même place.

Micro-crèche : Les deux investisseurs intéressés pour la construction d'une micro-crèche sur Villeneuve ont adressé une demande d'aide financière à la CAF qui a rejeté leur dossier en raison des caractéristiques de la commune notamment le potentiel fiscal des habitants trop élevé. Ils sont tout de même prêts pour acheter le terrain de 500 m² derrière l'école. Ce dossier étant d'intérêt public aucune modification de PLU n'est nécessaire. Le terrain est en zone UE (équipement public).

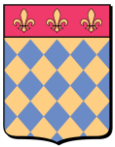
Zone Artisanale de Vaize : M. le Maire a reçu une nouvelle demande d'achat d'un garagiste pour les terrains de la commune en zone artisanale de Vaize. A ce jour, la zone ne pourra s'étendre plus, les propriétaires de l'autre partie de la zone refusant de vendre.

Des trackers solaires seront installés par la CCDSV, en partenariat avec RSE et la commune de Villeneuve, autour de la nouvelle station de traitement des eaux usées. Ce projet va permettre d'alimenter 160 foyers en circuit court et surtout une production d'énergie verte. Une cérémonie pour la pose de la première pierre aura lieu vendredi 18 mars à 14 heures sur le site, suivie d'un vin d'honneur dans la salle du conseil.

Chapelle de Chanteins : M. le Maire, sur l'autorisation du conseil, a validé un devis auprès d'un architecte du patrimoine pour un chiffrage de travaux de conservation. Sa mission démarrera fin 2022/début 2023. Seulement après la réception du devis, le conseil municipal se prononcera sur la réalisation des travaux.

Chasse communale : Une commune a l'obligation de mettre à disposition d'une association de chasse communale un local de découpage. M. le Maire n'est pas contre ce principe car cette association peut être considéré d'intérêt général sur une commune aussi vaste que Villeneuve. La possibilité a été donnée à M. le Maire de louer un abri près de l'étang du petit Ormet pour cette activité. M. le Maire demandera au conseil municipal de se prononcer lors d'une prochaine réunion.

Taxe d'aménagement : La commune a la possibilité d'augmenter la taxe d'aménagement qui est aujourd'hui de 5%. La commission finances regardera si cela pourrait être nécessaire. Si oui, le conseil devra délibérer avant le 30 novembre.



Composteur collectif : M. le Maire informe le conseil qu'un composteur collectif sera mis à disposition de la population en partenariat avec le service Déchets de la CCDSV. Il sera installé sur le terre-plein au centre du parking de l'école. Sa gestion sera assurée par le service technique municipal. Auparavant, une enquête sera diffusée dans chaque foyer. L'inauguration de ce composteur est prévue le vendredi 06 mai à 16h30.

Salle des sports : L'ALEC 01 est venue visiter la salle des sports et transmettra son rapport sur les actions à mener pour l'isolation correcte de ce bâtiment.

Villeneuve, le 10 mars 2022

Le Maire
David POMMIER